

ORAPI

Société Anonyme

25 rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ORAPI

Société Anonyme
25 rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ORAPI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des fonds commerciaux (note 2.2) et des titres de participation (note 2.4). Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche définie par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

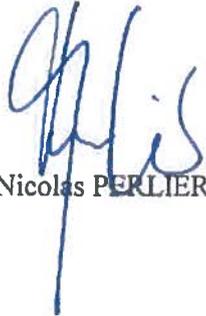
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 31 mars 2016

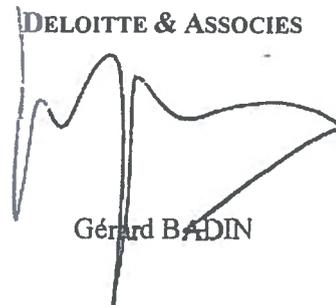
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas PERLIER

DELOITTE & ASSOCIES



Gérard BADIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ORAPI SA

BILAN

ACTIF	En milliers d'Euros			
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
	31/12/2015			31/12/2014
Actif incorporel	8 654	2 092	6 563	4 328
Actif corporel	10 041	6 007	4 034	3 660
Actif financier	56 253	2 115	54 138	53 020
Actif immobilisé	74 948	10 213	64 735	61 008
Stocks	12 482	1 665	10 817	10 358
Clients	10 791	57	10 734	11 102
Autres créances et divers	49 456		49 456	21 795
Disponibilités	718		718	5
Actif circulant	73 447	1 722	71 725	43 260
Comptes de régularisations	866		866	524
TOTAL ACTIF	149 261	11 935	137 326	104 792

PASSIF	En milliers d'Euros	
	Net	Net
	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	4 608	3 852
Primes, réserves et report à nouveau	48 662	37 757
Résultat	2 953	4 957
Provisions réglementées	1 112	1 078
Capitaux propres	57 335	47 644
Provisions	292	382
Emprunts et dettes financières	54 890	41 631
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 792	9 979
Dettes fiscales et sociales	1 468	1 421
Dettes sur immobilisations	457	156
Autres dettes	10 205	3 554
Dettes	77 812	56 741
Comptes de régularisations	1 886	25
TOTAL PASSIF	137 326	104 792

ORAPI SA

COMPTE DE RESULTAT

	En milliers d'euros	
	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires	60 725	61 938
Production stockée	736	-1 112
Reprises provisions et transfert charges	688	155
Subvention d'exploitation	1	0
Autres produits	32	96
Produits d'exploitation	62 182	61 078
Achats de matières premières	-40 301	-42 750
Sous traitance	-112	-171
Autres charges externes	-12 469	-11 175
Valeur ajoutée	9 300	6 982
Impôts et taxes	-723	-520
Charges de personnel	-3 803	-2 783
Autres charges	13	-59
Excédent Brut d'Exploitation	4 787	3 620
Dotation amortissements	-1 327	-921
Dotation provision actif	-441	-33
Dotation provision passif	-107	-90
Charges d'exploitation	-59 270	-58 503
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 912	2 575
Résultat financier hors éléments exceptionnels	-888	1 953
Résultat financier éléments exceptionnels	0	720
RESULTAT FINANCIER	-888	2 673
RESULTAT COURANT	2 024	5 248
RESULTAT EXCEPTIONNEL	755	-119
Impôt société	175	-172
BENEFICE NET	2 953	4 957

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en K-euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars 2016. Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 137 326 K€ et le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 2 953 K€.

1 - PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

1.1 – ACQUISITION DU GROUPE PRO HYGIENE SERVICE (PHS)

Le 14 janvier 2015, Orapi a pris le contrôle de Pro Hygiène Service (PHS) à hauteur de 100%. PHS est un des leaders français de la distribution des produits, systèmes et matériels d'hygiène professionnelle fort d'un portefeuille de clients nationaux et multinationaux, dans 4 secteurs d'activité : santé, hôtellerie/restauration, entreprises de propreté et restauration collective. PHS propose un large catalogue de produits et matériels comprenant près de 2 000 références, dont des grandes marques telles que Lotus, SCA ou Diversey, et commercialise ces produits au travers de ses sites de distribution et son réseau commercial répartis sur toute la France. PHS a réalisé un chiffre d'affaires de 68 M€ en 2014. L'acquisition de 100% des titres a été acquittée en numéraire avec un crédit vendeur sur 3 ans pour une partie du prix d'achat.

1.2 – ABANDON DE CREANCE OCTROYEE A LA FILIALE CTV AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Compte tenu des difficultés financières de sa filiale Chimiotecnich Venissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €. Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière.

Il est expressément convenu que cet abandon est consenti sous la condition résolutoire :

- D'un retour à meilleure fortune
- Ou de la cessation ou cession totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Venissieux.

En conséquence, au cas de retour à meilleure fortune de la société Chimiotecnich Venissieux, c'est-à-dire lorsque la situation nette de la société Chimiotecnich Venissieux sera supérieure ou égale au capital social, la société Chimiotecnich Venissieux s'engage à réinscrire, en tout ou partie, au passif de son bilan, la créance abandonnée que détenait le société Orapi à son encontre, étant précisé que le total de capitaux propres minimum à atteindre s'entend compte tenu de la réinscription de la créance abandonnée de la société Orapi.

De même, en cas de survenance de la cessation totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Venissieux, cette dernière s'engage à réinscrire au passif de son bilan la créance abandonnée que détenait la société Orapi à son encontre.

Néanmoins, au-delà d'une durée de dix ans à compter du jour de l'abandon soit le 30 novembre 2025, si le retour à meilleure fortune tel que défini ci-dessus, ne survenait pas, ou en l'absence de survenance d'un des événements susvisés, la condition résolutoire ne trouverait plus à s'appliquer.

1.3 – AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le capital social d'Orapi SA a été augmenté en juin 2015 de 3 852 077 € à 4 608 344 € suite à la création de 756 267 actions de valeur nominale 1€ dans le cadre de l'augmentation de capital lancée en mai 2015.

Cette opération est destinée à conforter la structure financière de la société suite notamment à l'acquisition en janvier 2015 du groupe PHS, et de lui donner les moyens de financer sa stratégie de développement par croissance organique.

Cette émission participe au renforcement de la structure du bilan du groupe et s'inscrit dans la continuité des actions de restructuration entamées.

Cette augmentation de capital a donné lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission pour un montant total de 6 579 523 € sur laquelle ont été imputés les frais liés à l'opération pour un montant net d'impôt sur les sociétés de 134 074 € ainsi que le prélèvement pour dotation à la réserve légale de 10% de 75 627 €.

1.4 – FINANCEMENTS OBTENUS

Au cours de l'exercice 2015, Orapi SA a obtenu les principaux financements suivants :

Obtention en janvier 2015 d'un emprunt bancaire de 13,1 M€ (à taux variable) destiné à financer l'acquisition du capital de la société PHS réalisée en janvier 2015 et amortissable sur 7 ans. Cet emprunt fait l'objet d'un contrat de couverture à taux fixe « flooré » sur une durée de 7 ans à hauteur de 5.4 M€.

Afin d'allonger la maturité de sa dette financière, Orapi SA a souscrit en date du 15 juin 2015 un emprunt de 12 M€ structuré en deux tranches de 6 M€ chacune ayant des maturités respectives de 5 ans et 6 ans.

Cet emprunt remboursable in fine est rémunéré à taux fixe.

La société a également obtenu sur le dernier trimestre 2015 des lignes de crédit court terme auprès de divers établissements financiers, destinées à financer ses investissements pour un montant total de 1,5 M€.

1.5 – CESSION DES TITRES PROVEN ORAPI

Orapi SA a cédé en date du 02 novembre 2015 pour une valeur de 1 185 843 €, 100% des titres de sa filiale Proven Orapi à son autre filiale Top Hygiène, préalablement à l'opération de fusion absorption de la société Proven Orapi par la société Top Hygiène.

Les titres de la société Proven Orapi avaient une valeur brute de 500 000 € et ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation.

La plus-value de cession de 685 843 € dégagée par la vente a été comptabilisée en résultat exceptionnel.

1.6 – CREATION DE LA FONDATION D'ENTREPRISE ORAPI HYGIENE

La société Orapi SA a créé en date du 07/11/2015 une fondation d'entreprise nommée Fondation d'Entreprise Orapi Hygiène, régie en application de la Loi N°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la Loi N°90-559 du 04 juillet 1990.

Cette fondation a pour but :

- De favoriser la prévention primaire de l'hygiène selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé,
- De promouvoir en France et à l'étranger, sous toutes ses formes, des règles et des gestes d'hygiène pour favoriser la lutte contre les maladies et les épidémies, et permettre notamment aux jeunes générations d'avoir les bons réflexes d'hygiène face aux risques de santé publique.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
 - conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - o continuité de l'exploitation,
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o indépendance des exercices.
 - conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du Règlement ANC 2014-03 (arrêté du 8 septembre 2014 , annexe III, article 1 - JO du 15 octobre 2014) qui remplace définitivement le règlement CRC 99-03 ainsi que les règlements ultérieurs l'ayant modifié .
 - conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

2.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement : les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses antérieures immobilisées sont totalement amorties.

Contrat de recherche et développement :

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

Brevets, licences et marques : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets ou marques acquis sont classés dans cette rubrique.

Logiciels informatiques : les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Lorsque des indices de perte de valeur sont décelés dans l'activité ou dans la rentabilité de l'actif, des tests de dépréciation sont pratiqués. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (actualisation de cash flow futurs ou valeur de marché). Les cash flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions sur une durée de 5 ans en prenant en compte une valeur terminale.

2.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 30 ans en linéaire
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans en linéaire
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans en linéaire

2.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité le justifie. La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus par Orapi SA d'une part, et d'autre part, sur les perspectives d'avenir basées notamment sur les cash-flow futurs actualisés devant être générés par la participation.

Les frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en charge et sont déduits fiscalement sur 5 ans prorata temporis.

Les actions auto détenues dans le cadre des contrats de liquidité et de rachat sont classées en immobilisations financières et sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles donnent lieu à une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au cours de bourse observé le mois de la clôture.

2.5 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières Premières et Marchandises,
- En cours de production et produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat.

Encours et Produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont éventuellement constatées en fonction notamment des perspectives de ventes, des évolutions technologiques et plus généralement du risque liée à l'obsolescence. Au cours de l'exercice 2015, la société a affiné sa méthode de dépréciation des stocks désormais basée sur les écoulements. Ce changement dans les modalités d'évaluation a conduit à une incidence négative sur le résultat d'exploitation d'environ 0,4 M€.

2.6 - CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

2.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours en application des dispositions de la réglementation du CRC 2000-06.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins à moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour risques fiscaux avérés
- les provisions pour perte de change
- les provisions pour retraites

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes annuels.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations Incorporelles	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2015
Frais Etablissement	3				3
Recherche et développement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	1 508	709	-1	380	2 596
Droit au bail	0				0
Fonds commercial et mali technique	3 739	1 600			5 339
Immos. Incorporelles en cours	129	253		-382	0
Autres immo incorporelles	717				717
Montants Bruts	6 096	2 562	-1	-2	8 655
Amortissements et Provisions					
Frais Etablissement	3				3
Recherche et développement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	1 498	254			1 752
Fonds commercial	0				0
Autres immo incorporelles	267	70			337
Montants des Amortis, et Provisions	1 768	324	0	0	2 092
Montants Nets	4 328	2 238	-1	-2	6 563

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice est estimé à 694 K€ sur 2015.

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013 pour une valeur brute de 700 K€.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

Le montant des amortissements enregistrés sur l'exercice est de 70 K€.

Le nouveau fonds de commerce de 1 600 K€ est issu de l'acquisition du groupe PHS.

AFFECTATION EXTRA-COMPTABLE DU MALI TECHNIQUE DE FUSION CTH

Le mali technique d'un montant de 2 412 K€ est issu de la fusion de la société Chimiotecnic Holding dans Orapi SA sur l'exercice 2008. Cette société avait une activité de holding et détenait les titres d'Orapi Europe (ex Chimiotecnic Industrie).

Par conséquent, le mali de fusion est affecté en totalité aux titres d'Orapi Europe.

La valeur des titres augmentée du mali technique est testée globalement en cas d'indice de perte de valeur.

3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2015
Terrains	105				105
Constructions	2 683	163		115	2 961
Installations techniques, matériel, outillage	3 434	55		348	3 837
Autres immobilisations corporelles	2 346	230	-3	524	3 097
Immobilisations en cours	249	783		-993	39
Avances et acomptes	0				0
Montants Bruts	8 817	1 231	-3	-6	10 039
Amortissements et Provisions					
Constructions	1 349	201			1 550
Installations techniques, matériel, outillage	2 342	334			2 676
Autres immobilisations corporelles	1 466	314			1 780
Avances et acomptes	0				0
Montants des Amortis, et Provisions	5 157	849	0	0	6 006
Montants Nets	3 660	382	-3	-6	4 033

Les immobilisations en cours concernent essentiellement des installations de matériel et outillage.

3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Participations	53 956	1 770	-501	55 225
Autres titres immobilisés	332	67	-103	296
Prêts	14			14
Autres immobilisations financières	711	332	-325	718
Montants Bruts	55 013	2 169	-929	56 253
Amortissements et Provisions				
Participations	1 942	71		2 013
Autres titres immobilisés	31	52	-1	82
Prêts	13			13
Autres immobilisations financières	7			7
Montants des Amortis, et Provisions	1 993	123	-1	2 115
Montants Nets	53 020	2 046	-928	54 138

L'évolution de la valeur brute des titres de participation sur la période s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Acquisition de 100% des titres PHS en janvier 2015 pour 1 620 K€.
- Souscription de 5% du capital de la société Crescent en octobre 2015 pour un montant de 80 K€.
- Acquisition de 35% du capital de la société Egiène en juillet 2015 pour 70 K€.
- En novembre 2015, sortie des titres Proven Orapi de 500 K€ vendus à Top Hygiène préalablement à la fusion absorption de Proven Orapi par Top Hygiène en date du 31 décembre 2015.
- En octobre 2015, cession de 10% des titres Orapi Transnet Pologne pour 1 K€.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation concernent les titres suivants :

- Orapi Inc. : 210 K€ (provision reconduite depuis 2006)
- Orapi Applied Chemical Asie : 1 039 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Applied Netherlands : 400 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Espagne : 293 K€ (provision reconduite depuis 2010 pour 200 K€ et majorée de 93 K€ en 2011)
- Egiène : provision de 70 K€ comptabilisée sur 2015
- Orapi Transnet Argentine : provision de 0.5 K€ comptabilisée sur 2015

Le poste « Autres titres immobilisés » correspond aux actions auto détenues.

Au 31 décembre 2015, les titres auto détenus par la société sont au nombre de 23 428 actions.

Ils ont été valorisés à la valeur la plus faible entre le prix d'acquisition et le cours boursier moyen de décembre 2015.

Au 31 décembre 2015 ils font l'objet d'une provision pour dépréciation de 82 K€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et des comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

La variation du poste s'explique principalement par les mouvements sur les comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

3.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le détail des titres de participation est donné dans le "Tableau des filiales et participations" joint à la présente annexe. Cf. 5.12.

Filiales et autres entreprises liées	Montant 2015	Montant 2014
Immobilisations Financières		
Participations	55 225	53 956
Titres immobilisés Actions Propres	296	332
Prêts	0	0
Autres Immobilisations Financières	326	326
Créances		
Créances Clients	10 288	10 595
Autres créances /comptes courants	43 103	18 362
Provision sur créances / comptes courants	0	0
Dettes		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 951	4 026
Autres dettes / comptes courants	10 145	10 284

3.5 - STOCKS ET EN-COURS

Stock et en cours	31/12/2015	31/12/2014
Matières Premières et Autres Approvisionnements	2 262	2 091
Produits Intermédiaires et finis	10 220	9 491
Montants Bruts	12 482	11 582
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciations Matières Premières	-287	-222
Provision pour produits Intermédiaires et finis	-1 378	-1 002
Montants des Amortis. et Provisions	-1 665	-1 224
Montants Nets	10 817	10 358

3.6 - CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ventilation des créances et comptes de régularisation par échéance	31/12/2015	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts	14	0	0	14
Autres immobilisations financières	717	233	484	0
Avances et acomptes fournisseurs	212	212	0	0
Clients douteux ou litigieux	59	59	0	0
Créances clients	10 675	10 675	0	0
Personnel et comptes rattachés	4	4	0	0
Organismes sociaux	13	13	0	0
Etat impôts et taxes	4 619	4 619	0	0
Groupe et associés	43 009	43 009	0	0
Débiteurs divers	1 600	1 600	0	0
Charges constatées d'avance	214	214	0	0
Charges à répartir et ECA	653	653	0	0
Montants Bruts	61 789	61 291	484	14

3.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Nature	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	718	5
Montants Bruts	718	5
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciation	0	0
Montants des Amortis, et Provisions	0	0
Montants Nets	718	5

3.8 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Nature	31/12/2014	Affectation résultat 2014	Augment. de capital	Résultat 2015	Distrib. dividendes	Autres	31/12/2015
Capital	3 852		756				4 608
Dividendes	0	501			-501		0
Prime d'émission	29 231		6 370				35 601
Prime d'apport	803						803
Réserve légale	329	56	76				461
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	7 394	4 400			3		11 797
Résultat	4 957	-4 957		2 953			2 953
Amortissements dérogatoires	1 078					34	1 112
Montant Total	47 644	0	7 202	2 953	-498	34	57 335

Le capital social d'Orapi SA a été augmenté en juin 2015 de 3 852 077 € à 4 608 344 € suite à la création de 756 267 actions de valeur nominale 1 € dans le cadre de l'augmentation de capital lancée en juin 2015.

Cette augmentation de capital a donné lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission pour un montant total de 6 579 523 €.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission correspondante pour leur montant net d'impôt sur les sociétés tel que préconisé par les textes en vigueur (montant de 134 074 €).

Par ailleurs, la prime d'émission a également fait l'objet d'un prélèvement pour dotation à la réserve légale de 10% de 75 627 €.

Au 31 décembre 2015, le capital social est donc composé de 4 608 344 actions de valeur nominale de 1 €.

La part des dividendes 2014 relative aux actions d'autocontrôle a été affectée en report à nouveau conformément aux textes en vigueur pour 3 K€.

La colonne « Autres » correspond à la dotation nette aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de sociétés: impact de +34 K€.

3.9 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Nature	31/12/2014	Dotation	Reprise Utilisation	Reprise Non utilisation	31/12/2015
Provision pour litiges sociaux	20	77	-90	0	7
Autres provisions	157	0	-13	-16	128
Provision IDR	205	30	-5	-86	144
Provision perte de change	0	13	0	0	13
Montants Bruts	382	120	-108	-102	292
Dont exploitation	366	107	-108	-69	296
Dont financier	0	13			13
Dont exceptionnel	16			-33	-17

Les autres provisions concernent principalement des coûts de destruction de stocks et divers litiges.

La société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les estimations des engagements au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculées annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2015 sont les suivantes :

- Départ volontaire
- Date de départ : 65 ans (idem 2014)
- Taux d'actualisation : 1.90% (vs. 1.70 % en 2014)
- Revalorisation annuelle des salaires : 2,0 % (idem 2014)
- Table de mortalité : INSEE 2014 (idem 2014)
- Turnover : par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres)

Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en résultat.

Concernant l'estimation de ses taux de turnover, la société a procédé en 2015, à une harmonisation de sa méthode de calcul avec le reste du Groupe ORAPI en effectuant désormais ses calculs sur la base de statistiques moyennes de départ observées (par tranche d'âge et CSP) au niveau du groupe sur une période rétrospective glissante de 3 ans.

L'incidence à l'ouverture de ce changement de modalités d'estimation s'élève à - 16 417 € et a été enregistré intégralement en résultat (exceptionnel), s'agissant d'un écart actuariel.

Le montant des engagements de retraite actualisés et comptabilisés au 31 décembre 2015 s'élève à 143 574 €.

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

- Coût des services rendus : 22 488 €
- Coût financier : 3 200 €
- Ecart actuariel : 1 014 €
- Reprise liée aux départs : - 71 333 €
- Incidence changement de modalités d'estimation du taux de turnover : -16 417 €

3.10 - AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Nature	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Exploitation	1 281	441	0	1 722
Provision Stocks et en-cours	1 224	441	0	1 665
Provision Clients	57			57
Provision pour dépréciation Autres débiteurs	0			0
Financier	1 993	122	-1	2 114
Provision dépréciation titres de participation	1 942	70	0	2 012
Provision Autres titres immobilisés	31	52	-1	82
Provision Prêts	13			13
Provision Autres immobilisations financières	7			7
Montants	3 274	563	-1	3 836

3.11 – EMPRUNTS, DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ventilation des emprunts et dettes par échéance	31/12/2015	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Emprunt obligataire	9 058	5 058	4 000	0
Etablissements de crédits (emprunts)	34 766	6 797	20 285	7 684
Concours bancaires	873	873		
Dépôts et cautionnements reçus	48	48		
Groupe et Associés	10 145	10 145		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 250	11 250		
Dettes fiscales et sociales	1 468	1 468		
Autres dettes	10 205	10 205		
Produits constatés d'avance et ECP	1 886	1 886		
Montants Bruts	79 699	47 730	24 285	7 684

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 22 858 K€ dont
- Emprunt bancaires : 18 858 K€
- Billet trésorerie renouvelable : 4 000 K€

Remboursements effectués au cours de l'exercice : 9 287 K€

A la clôture de l'exercice, le Groupe Orapi n'est pas en défaut sur ses covenants financiers ou en est exempté pour les emprunts et dettes financières suivants :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2015 (k€)
2 375	72
4 000	390
3 761	1 095
2 500	920
16 500	10 334
500	411
5 400	5 400
12 000	12 000

L'emprunt Micado 2 d'un montant de 5 000 K€ est intégralement classé en dettes financières courantes.

Les frais d'émission d'emprunt bancaires et obligataires sont comptabilisés en charges à répartir et sont amortis sur la durée des emprunts concernés selon le mode linéaire comme préconisé par les textes en vigueur.

Les amortissements sont comptabilisés en exploitation.

Le poste « Autres dettes » est essentiellement composé de dettes de crédit-vendeurs liées à l'acquisition des sociétés Argos et PHS.

3.12 - CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et compte rattachés	2 985	3 189
Autres créances	451	400
Total général	3 436	3 589

Détail des charges à payer	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	215	173
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 990	1 780
Dettes fiscales et sociales	582	512
Autres dettes	105	54
Total général	4 892	2 519

4 - NOTES SUR LE RESULTAT

4.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation du Chiffre d'affaires net	France	Etranger	Total
Ventes de Marchandises	293	79	372
Production vendue biens	44 187	2 399	46 586
Production vendue services	12 692	1 075	13 767
Total général	57 171	3 553	60 725

4.2 - CHARGES ET PRODUITS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

Charges et produits relatifs aux entreprises liées	Montant 2015	Montant 2014
Produits		
C.A Marchandises et Production de biens	47 190	47 724
C.A Productions de Services	12 285	11 676
Produits sur Compte Courant	345	170
Produits de participation	1 900	3 011
Reprise provision sur créances ou titres	1	355
Produit cession actifs financiers	1 186	0
Charges		
Achats	23 529	22 456
Charges sur Compte Courant	90	103
Provision sur créance ou titres	71	0
Valeur comptable immob. financières cédées	500	0

Transactions avec les parties liées

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis
- Prestations de services données ou reçues
- Contrats de location
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie
- Fourniture de garanties ou de sûretés.

Dans leur nature, ces transactions sont considérées comme courantes et elles sont réalisées à des conditions habituelles au sein d'un groupe.

De même la convention de prestations de services conclue entre Orapi SA et sa maison-mère MG3F en matière d'assistance financière, administrative, commerciale et Direction a été conclue aux conditions de marché.

4.3 - RESULTAT FINANCIER

Détails du Résultat financier	31/12/2015	31/12/2014
Produits de participations	1 900	3 011
Revenus sur comptes courants	344	170
Autres intérêts et produits assimilés	1	720
Reprise de provisions	1	355
Différences positives de change	1	3
Produits nets sur cessions de V.M.P	3	11
Sous total des produits financiers	2 250	4 270
Dotations aux provisions	135	32
Intérêts et charges assimilées	2 967	1 504
Différences négatives de change	4	0
Charges sur cessions de V.M.P	32	61
Sous total des charges financières	3 138	1 597
Total Résultat Financier	-888	2 673

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement aux intérêts sur emprunts bancaires. Le poste comprend également l'abandon de créance consenti cette année par Orapi SA à sa filiale Chimiotecnic Vénissieux pour 1 180 K€, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les dotations aux provisions concernent les titres de participations pour 71 K€, l'écart de conversion passif pour 13 K€ et les actions auto-détenues pour le solde soit 51 K€.

4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Détails du Résultat Exceptionnel	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de gestion	0	43
Produits sur opérations en capital	1 261	6
Reprises sur dépréciations, prov. et transferts de charges	39	6
Sous total des produits exceptionnels	1 300	55
Charges sur opérations de gestion	0	32
Charges sur opérations en capital	505	102
Dotations aux amort., dépréciations et provisions	40	40
Sous total des charges exceptionnelles	545	174
Total Résultat Exceptionnel	755	-119

Les dotations exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires pour 40 K€.

Le produit net de 756 K€ sur opérations en capital concerne principalement la cession des titres de participations Proven Orapi et Orapi Transnet Pologne pour respectivement 686 K€ et 70 K€.

4.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi International, DACD, Chimiotecnic Vénissieux, Orapi Europe, Proven-Orapi Group (ex Top Hygiène fusionnée avec Proven Orapi), Argos Hygiène, Exist et Atoll sont intégrées fiscalement.

A compter du 01 janvier 2015 sont également intégrées les sociétés Phem et Sodex Hexotol. Orapi SA est également tête de consolidation du groupe Orapi.

La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

La répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2015 :

Entités	Résultat avant impôt	Déficit reportable utilisé	Impôt société et crédits d'impôts	Participation & forfait social	Résultat net
CTV	255	-6	143	0	398
DACD	717	0	-169	-69	479
ORAPI EUROPE	425	0	-82	0	343
ORAPI INTERNATIONAL	256	0	-85	0	171
ORAPI SA	2 778	0	175	0	2 953
PROVEN ORAPI GROUP (société fusionnée Top Hygiène - Proven Orapi)	1 567	0	-435	-163	969
PHEM	428	-208	-44	-28	356
ARGOS HYGIENE	-7 738	0	842	0	-6 896
EXIST	69	0	-7	0	62
ATOLL	2	-2	0	0	2
SODEX HEXOTOL	-121	0	13	0	-108
Montants Bruts	-1 362	-216	351	-260	-1 271

Ventilation de l'impôt sur les sociétés pour ORAPI SA :

Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 024	127	2 151
Résultat exceptionnel	755	48	803
Participation	0	0	0
Résultat net	2 779	175	2 954

5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En juin et novembre 2010, ORAPI SA a mis en place 2 swaps à caractère de couverture de taux d'intérêts sur 2 emprunts bancaires à taux variable qu'elle avait souscrits.

En mai 2011, la société a mis en place 2 nouveaux swaps présentant les mêmes caractéristiques.

En mai 2012, la société a mis en place 2 nouveaux swaps supplémentaires présentant les mêmes caractéristiques.

Sur les exercices 2013 et 2014, la société n'a pas mis en place de nouveau contrat de swap.

En avril 2015, la société a mis en place un nouveau contrat de swap de même nature que les précédents.

Le nominal de chaque swap est égal au capital restant dû de l'emprunt à la date de signature des contrats et la durée du swap correspond à la durée restante de l'emprunt ce qui permet de les qualifier d'instruments de couverture.

Le taux du swap s'entend hors marge bancaire.

Taux du swap	Capital d'origine de l'emprunt	Capital restant dû à la date de mise en place du swap	Montant notionnel du swap	Date de mise en place du swap	Date d'activation du swap (à terme échu)	Echéances	Dernière échéance
2,26%	4 000	4 000	4 000	juin-10	juin-10	trimestrielle	déc.-16
2,26%	2 842	2 702	2 702	nov.-10	mars-11	trimestrielle	juin-17
2,52%	1 250	1 250	1 250	mai-11	août-11	trimestrielle	mai-18
2,52%	1 250	1 250	1 250	mai-11	août-11	trimestrielle	mai-18
1,16%	8 000	8 000	8 000	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19
1,16%	8 500	8 500	8 500	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19
0,47%	5 400	5 400	5 400	avr-15	avr-15	trimestrielle	janv-22

5.2 - CREDIT BAIL

Crédit Bail (en K€)	Immobilier	Matériel	Immobilier	Matériel
	2015		2014	
Valeur d'origine	2 902	154	2 902	154
<i>dont terrain</i>	506	0	506	0
Amortissement exercice	96	0	96	0
Amortissement cumulé	1 049	154	953	154
Valeur nette	1 853	0	1 949	0
Redevances payées				
Cumuls exercices antérieurs	2 209	173	2 072	173
Exercice	137	0	137	0
Total	2 346	173	2 209	173
Redevances restant a payer				
A un an au plus	137	0	137	0
A + un an et 5 ans au plus	436	0	511	0
A + de 5 ans	31	0	93	0
Total	604	0	741	0
Valeur résiduelle	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	137	0	137	0

5.3 - ETAT DES HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

Entité	Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2015
Orapi SA	Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	avr-09	juil-15	72
Orapi SA	Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce et garantie OSEO (à hauteur de 70% de l'encours)	mars-10	sept-16	390
Orapi SA	Emprunt CIC	Nantissement fonds de commerce	oct-10	sept-17	313
Ex OCH	Emprunt CIC Tranche B1	Nantissement titres Chiminvest	oct-10	sept-17	478
Ex OCH	Emprunt CIC Tranche B2	Nantissement titres Chiminvest	nov-11	sept-17	304
Orapi SA	Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	446
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	474
Orapi SA	Emprunt CACE	Nantissement actions société non cotée	mai-12	avr-19	10 334
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement titres Raynaud	juil-14	juil-21	411
Orapi SA	Emprunt LB	Nantissement fonds de commerce	juil-14	mars-19	163
Orapi SA	Emprunt CA	Nantissement titres Raynaud	sept-14	août-21	414
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	janv-14	janv-19	330
Orapi SA	Emprunt SG	Nantissement titres Orapi Hygiène	janv-15	janv-23	5 400
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-15	nov-20	1 072
		Total Immobilisations Incorporelles			20 600
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20
		Total Immobilisations corporelles			20

Entité	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant au 31/12/2015
Orapi SA	Caution solidaire crédit Banque Populaire société MHE	févr-15	févr-25	72
Orapi SA	Caution solidaire prêt trésorerie Banque Populaire société MHE	févr-15	mars-16	28
Orapi SA	Caution solidaire crédit banque Populaire société MHE	févr-15	févr-25	180
Orapi SA	Caution administrative et fiscale droits de douane	févr-15	indéterminé	60
	Total cautions			340

Autre engagement : Abandon de créance consenti à la filiale Chimiotecnich Vénissieux

Compte tenu des difficultés financières de sa filiale Chimiotecnich Vénissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière.

Il est expressément convenu que cet abandon est consenti sous la condition résolutoire :

- D'un retour à meilleure fortune
- Ou de la cessation ou cession totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux.

En conséquence, au cas de retour à meilleure fortune de la société Chimiotecnich Vénissieux, c'est-à-dire lorsque la situation nette de la société Chimiotecnich Vénissieux sera supérieure ou égale au capital social, la société Chimiotecnich Vénissieux s'engage à réinscrire, en tout ou partie, au passif de son bilan, la créance abandonnée que détenait le société Orapi à son encontre, étant précisé que le total de capitaux propres minimum à atteindre s'entend compte tenu de la réinscription de la créance abandonnée de la société Orapi.

De même, en cas de survenance de la cessation totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux, cette dernière s'engage à réinscrire au passif de son bilan la créance abandonnée que détenait la société Orapi à son encontre.

Néanmoins, au-delà d'une durée de dix ans à compter du jour de l'abandon soit le 30 novembre 2025, si le retour à meilleure fortune tel que défini ci-dessus, ne survenait pas, ou en l'absence de survenance d'un des événements susvisés, la condition résolutoire ne trouverait plus à s'appliquer.

5.4 - EMISSION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (stock options)

L'évolution des stocks options est la suivante (en euros) :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	4 608 344			
Nombre d'options à l'ouverture	60 000	13.20	792 000	2016
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options exercées durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options déchues durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'option en circulation à la clôture	60 000	13.20	792 000	2016
Nombre d'option exerçables	60 000	13.20	792 000	2016

Plan de stocks options attribué en 2010

Concernant le plan d'option attribué en 2010 (60 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution soit 13.20 € par action. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2010 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,89%
- Volatilité attendue : 32,43%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,06%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 13,20 €

Levée d'option de l'exercice 2015

Néant.

Levée d'option après le 31/12/2015

Néant.

5.5 – PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

N/A

5.6 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Montant	Impôt
Frais d'acquisition de titres	-348	-116
Congés payés	-283	-94
Effort construction	-12	-4
Organic	-63	-21
Provision retraite	-30	-10
Provision sur stocks	0	0
Autres provisions	-84	-28
Dons mécénat	-103	-34
TOTAL	-923	-308

5.7 - EFFECTIF

Nature	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Effectif au 31 décembre		
Cadres	25	19
Employés	61	42
Total Effectif	86	61

5.8- CONGE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La Société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1er janvier 2015.

5.9 – AUTRES INFORMATIONS

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 85 K€.
La société a opté pour une comptabilisation du crédit d'impôt en diminution des charges de personnel.

Le CICE perçu au titre de l'exercice 2014 se montant à 69 K€ a été utilisé pour soutenir la compétitivité de la société à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche et de reconstitution de son fonds de roulement

5.10 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction d'Orapi SA, mandataires sociaux, s'élève à 0 K€.

5.11 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.